



# CD MELUN



## Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s Non-gradés

### UN MORDEUR FOU !!

Le 10/03/2022 vers 14h00, une personne détenue devait être extraite pour une garde à vue, celle-ci a refusé de partir avec les forces de l'ordre de son plein gré, la force a donc été requise pour l'y contraindre. Ce sauvage a refusé d'obtempérer pendant la fouille à corps. En effet, ce détenu qui était confiné disciplinairement car inapte au QD a réussi l'exploit de détenir 2 téléphones (un smartphone en cellule, un GTSTAR sur lui) et du cannabis.

Ce forcené, ne souhaitant pas se séparer de ses objets et produits illégaux, **a mordu nos deux collègues dont un lui laissant ainsi un joli hématome. Hallucinant !!**

Essayant de se blesser pour échapper à la garde à vue, les surveillants ont dû employer la force strictement nécessaire afin qu'il puisse être extrait correctement.

**Le syndicat SPS apporte son soutien aux collègues** qui sont intervenus et plus particulièrement au surveillant meurtri dans sa chair, nous pourrons l'aider dans ses diverses démarches s'il le souhaite, affaire à suivre.

**Le syndicat SPS demande un transfert rapide** de ce mordeur fou dans établissement adapté et équipé d'une CProu (Cellule adaptée à ce genre de profil).

**Le syndicat SPS redemande** (Première demande effectué le 10/02/2022 dans un entretien avec la direction) **un protocole clair de prise en charge des personnels agressés, blessés et accidentés en service.**

**LE SPS, LE SEUL SYNDICAT 100% SURVEILLANT(E)S ET 100% INDÉPENDANT !**

Melun, le 11 mars 2022

Pour le bureau local

Site Internet : [www.sps-penitentiaire.fr](http://www.sps-penitentiaire.fr)

Page Facebook : SPS DI Paris